

Réforme des études en orthophonie :

Que va changer le Master?

1) Conséquences pour les études :

Dès la mise en place de la réforme, tous les centres de formation appliqueront la maquette actuellement en finalisation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La formation sera portée à 10 semestres, chaque semestre validant 30 ECTS. Les études seront harmonisées entre tous les centres de formation en France. A l'issue de ces études, sera délivré le diplôme d'exercice professionnel d'orthophoniste, qui sera reconnu au grade de Master.

2) Le diplôme universitaire.

Les orthophonistes et les étudiants actuellement en cours de formation n'auront pas effectué leurs études selon le nouveau programme. Ils seront donc titulaires du Certificat de Capacité d'Orthophoniste, non reconnu au grade de Master, mais permettant l'exercice de la profession d'orthophoniste. Les premiers titulaires d'un diplôme de grade Master sortiront donc vers 2018/2019. Pour ceux qui souhaiteraient être reconnus au niveau Master, il faudra envisager des procédures tenant compte de la Validation des Acquis de l'Expérience auprès des centres de formations afin de se voir attribuer le grade correspondant. Ces procédures ne sont pas encore déterminées.

3) Conséquences pour l'exercice professionnel

Après la réforme, il n'y aura toujours qu'un seul métier d'orthophoniste. La réforme a été construite à partir d'un référentiel de compétences renouvelé et enrichi. Le métier évoluera sans doute encore vers la reconnaissance de plus de domaines d'exercice et plus de responsabilités, et ce pour tous les orthophonistes, qu'ils aient été diplômés après une formation en 3 (avant 1986), 4, ou 5 ans.



4) Conséquences sur les salaires

En libéral, les négociations tarifaires s'effectuent entre la profession et l'assurance maladie dans le cadre d'une enveloppe budgétaire, L'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) définie dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

Le grade ne rentre pas en ligne de compte dans la valeur qui est attribuée à la lettre clé AMO.

En salariat, il est fort probable que les salaires, qui dépendent d'une grille prenant en compte le nombre d'année d'études, seront revalorisés. Mais il est encore trop tôt pour savoir dans quelles conditions et dans quelle mesure ils évolueront.

5) Conséquences sur la recherche :

La réforme entraînera l'intégration des études d'orthophonie dans le schéma LMD. L'obtention du grade de Master permettra un accès facilité aux écoles doctorales, et donc à la recherche. L'admission en thèse de doctorat se fera selon les principes actuels de sélection à la sortie des Masters. Tous les centres de formation en orthophonie seront adossés à des laboratoires de recherche sous la tutelle desquels seront effectués les mémoires.

6) Conséquences sur la mobilité des professionnels:

Le nouveau diplôme sera construit sur la validation d'ECTS, des crédits d'enseignements transposables au niveau européen. Cette construction permet une meilleure lisibilité, et donc une meilleure comparaison entre les diplômes. Les démarches de reconnaissance du diplôme pour aller travailler dans un autre pays de l'Union Européenne seront donc facilitées. Les modalités d'autorisation d'exercice de la profession en France pour les titulaires de diplômes étrangers seront sans doute adaptées mais la libre circulation des diplômes de l'UE restera garantie. Les échanges avec les autorités québécoises pour parvenir à un accord bilatéral de reconnaissance du diplôme d'orthophoniste vont pouvoir reprendre.